



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 MARS 2018

COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 14 MARS à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 08 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-François DAL'CIN, Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Corinne LAULAN (pouvoir à J. DORE), André MASSIEU, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Pierre RIBEAUT (pouvoir à B. DREAU).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice : 42
Présents au début du Conseil : 35
dont suppléants : ... 0
Absents au début du Conseil : 7
pouvoirs : 4

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2018/039	Budget - Ouverture de crédits anticipée en section d'investissement du Budget Principal	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager et à mandater les factures listées dans la délibération. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.	UNANIMITE
2	2018/040	Budget - Transfert des emprunts de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie à la Communauté de communes Convergence Garonne	Le Conseil Communautaire accepte la reprise des emprunts souscrits par la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie listés dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au transfert de ces emprunts. Il impute cette dépense aux comptes 1641 et 66111 du budget principal. Ces emprunts seront soumis aux ICNE du compte 66112.	UNANIMITE
3	2018/041	CISPD - Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'AFL Sud Gironde et attribution d'une subvention	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec l'AFL Sud Gironde pour l'aide au montage de dossiers pour les familles en situation de surendettement. Il attribue une subvention de 1 000 € pour la réalisation de cette action et il autorise Monsieur le Président à mandater cette somme et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.	UNANIMITE
4	2018/042	Culture - Participation à la dynamique de Pays d'Arts et d'Histoire	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à confier la gestion du « Pays d'Art et d'Histoire » à Entre-Deux-Mers Tourisme et il demande à avoir deux collègues financeurs (les villes pilotes et les Communautés de communes). Il accepte la création d'un budget annexe sur six années par Entre-Deux-Mers Tourisme. Le Conseil Communautaire dit que la participation de la Communauté de communes à ce budget annexe correspondra au budget prévisionnel annexé à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention qui sera proposée.	POUR : 32 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 6
5	2018/043	Déchets Ménagers - Modification de la liste des représentants de la Communauté de communes au sein du SEMOCTOM	Le Conseil Communautaire modifie la représentation de la Communauté de communes au SEMOCTOM comme suit : - Pierre RIBEAUT (Titulaire) - René GAVELLO (Titulaire) - Dominique MATHIEU-VERITE (Titulaire) - Jean-Pierre LEAL (Titulaire) - Mylène DOREAU (Titulaire) - Louis-François SCHAEFFER (Titulaire) - Françoise NOUEL (Titulaire) - Bernard DREAU (Suppléant) - Benoît CLAVEAU (Suppléant) - Sylvie DUPUY (Suppléante) - Guy MORENO (Suppléant)	UNANIMITE

6	2018/044	Environnement - Tarification des animations nature du service Espaces Naturels	Le Conseil Communautaire décide de proposer des animations suivant les orientations de tarifications présentées dans la délibération. Il décide de proposer, pour les animations payantes sur les espaces naturels appartenant à la Communauté de communes, une tarification horaire ainsi que forfaitaire en demi-journée et en journée selon les modalités définies dans le tableau présent dans la délibération. Le Conseil Communautaire décide de proposer une tarification horaire et forfaitaire en demi-journée et en journée pour les animations payantes en salle ou sur des espaces naturels hors territoire selon les modalités définies dans le tableau intitulé « tarifs des animations nature proposées par la Communauté de communes » présent dans la délibération.	UNANIMITE
7	2018/045	Environnement - Demande de subventions 2018 pour la réalisation de l'année 7 du plan de gestion et de restauration écologique de l'espace naturel sensible de l'île de Raymond	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions pour le financement de l'année 7 du plan de gestion et de restauration écologique de l'île de Raymond auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental sur la base du plan de financement détaillé dans la délibération.	UNANIMITE
8	2018/046	Environnement - Demande de subventions pour l'événement nature/culture « Découvre ton Ile » saison 5	Le Conseil Communautaire autorise la mise en place du programme d'animation « Découvre ton Ile » saison 5. Il autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et auprès du Conseil Départemental de la Gironde sur la base du plan de financement détaillé dans la délibération.	UNANIMITE
9	2018/047	GEMAPI - Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'études de danger sur les systèmes d'endiguement	Le Conseil Communautaire adhère au groupement de commande « étude de danger » sur les systèmes d'endiguement. Il accepte le rôle de coordonnateur du groupement assuré par la Communauté de communes du Sud Gironde. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et il désigne parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres M. Dominique CAVAILLOLS comme représentant titulaire et M. Jean-Gilbert BAPSALLE comme suppléant de la Communauté de communes au sein de la CAO du groupement. Il autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.	POUR : 34 CONTRE : 5 ABSTENTIONS : 0
10	2018/048	GEMAPI - Approbation des statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval et transfert des compétences GEMAPI sur le Bassin Versant du Galouchey	Le Conseil Communautaire approuve le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval et il accepte le transfert des compétences GEMAPI (items 1°, 2°, 5° et 8°) sur le territoire du Bassin Versant du Galouchey pour les communes de Sainte-Croix-Du-Mont, Gabarnac, Monprimblanc et Donzac. Ce transfert s'applique uniquement au Bassin Versant du Galouchey et ne concerne pas les enjeux liés à la Garonne. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération.	POUR : 36 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 0
11	2018/049	GEMAPI - Extension du périmètre du SIABVO au Bassin Versant du Matelot/Chay pour l'exercice des compétences GEMAPI	Le Conseil Communautaire approuve la demande d'extension de périmètre du SIABVO au Bassin Versant du Matelot/Chay pour l'exercice des items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement pour des enjeux autres que ceux liés à la Garonne. Le Conseil autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.	POUR : 36 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 0
12	2018/050	Marchés Publics - Marché de services pour la reprise du bois : déclaration sans suite	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déclarer sans suite le marché de services pour la reprise du bois.	UNANIMITE
13	2018/051	Services à la Population - Protocole d'accord avec la Mission Locale des Deux Rives	Le Conseil Communautaire décide de verser une participation de 2,02€ par habitant sur les bases du dernier recensement, soit la somme de 65 993,40€. Cette aide financière regroupe une contribution aux charges de fonctionnement de la ML2R, comprenant loyer et masse salariale, au financement de l'opération annuelle Jobs d'Eté, qui vise aussi la promotion des contrats en alternance et des contrats aidés, au cofinancement avec le Conseil Départemental de la Gironde de l'Espace d'Accueil et d'Ecoute Jeunes. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec la Mission Locale des Deux Rives et à ordonnancer le mandatement de cette somme.	UNANIMITE
14	2018/052	SPANC - Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2017	Le Conseil communautaire adopte le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce rapport sera transmis aux Mairies des communes membres concernées pour qu'elles en fassent rapport à leur conseil avant le 30 septembre. Ce rapport sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque commune.	UNANIMITE
15	2018/053	SPANC - Approbation du règlement du service	Le Conseil Communautaire approuve le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif avec une prise d'effet immédiate. Il approuve la mise en application effective des nouvelles modalités et il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.	UNANIMITE
16	2018/054	SPANC - Redevance d'assainissement non collectif	Le Conseil Communautaire adopte le montant des redevances suivantes : - Contrôle de bon fonctionnement périodique : 53 € HT ; - Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente d'immeuble : 53 € HT ; - Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution d'une installation : 9,48 € HT. Il autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette redevance et à son mode de recouvrement.	UNANIMITE
17	2018/055	Tourisme - Reversement de la taxe de séjour 2017 à l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac	Le Conseil Communautaire décide de verser 14 125,50 € à l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac au titre de la collecte de la taxe de séjour 2017 qui devra être exclusivement utilisée pour des actions touristiques. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.	UNANIMITE

18	2018/056	Urbanisme - Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portets	<p>Le Conseil Communautaire décide d'engager la procédure de modification du PLU de Portets pour répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte un existant et clarifier l'usage des bâtiments situés en zone agricole ; - Permettre la sauvegarde d'un patrimoine rural traditionnel et de qualité, témoin de l'histoire du territoire, en permettant une « seconde vie » par de nouveaux usages ; - Préserver l'activité agricole et permettre la diversification pour le maintien d'une agriculture dynamique et source d'animation locale ; - Préserver l'intégrité des espaces naturels et agricoles du territoire, et la qualité paysagère en zone rurale ; - Traduire la volonté de la Communauté de communes de développer l'offre d'hébergement touristique et oenotouristique ; - Intégrer les dispositions de la loi Macron du 06 août 2015 concernant les extensions et les annexes aux constructions à usage d'habitation existantes en zone A et N ; <p>Le Conseil Communautaire donne autorisation à Monsieur le Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU.</p>	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> - Liste des DIA - Marché public à procédure adaptée < à 60 000 € : <ul style="list-style-type: none"> • MAPA - Mission de programmation pour la construction d'un Multi-Accueil à Cérons attribué à M. Pierre GUILLOT pour 10 200 € TTC. 		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> - Un Conseil Communautaire sera ajouté le 28 mars 2018 à 18h30 à Cadillac pour l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion, ainsi que pour l'affectation des résultats. Le vote du budget aura lieu au Conseil Communautaire du 11 avril 2018 à 18h30 à Cadillac. - Monsieur Chollon souhaite revenir sur la décision du Bureau des Maires relative à la fermeture de la piscine de Cadillac. L'article du journal Sud-Ouest fait mention d'une délibération. Aucune délibération n'a été prise. Il n'y a pas eu de vote, seulement quelques échanges pour fermer la piscine. Les Maires n'ont pas pu consulter leur conseil municipal. Le titre de l'article fait mention d'une fermeture pour travaux. Monsieur Chollon aurait souhaité que cet article s'intitule « la piscine intercommunale de Cadillac va fermer en attendant de lancer une étude qui permettrait de choisir entre deux options, la rénovation ou la construction neuve, et du lancement ou non de ces dits travaux selon les montants estimés et le reste à charge pour la collectivité ». Le Président et d'autres élus a estimé ce temps à 3 ans. La population a besoin d'être rassurée. Elle attend l'inscription de cette étude au budget. 		

A Podensac, le 19 mars 2018,

Le Président,
Bernard MATEILLE

